



---

**SUD Commerce des salarié(e)s du groupe Vivarte**

**Revendications NAO 2017**

---

# - PREAMBULE -

---



la CEC a mis en place depuis 2012 une Politique commerciale désastreuse qui a conduit à la perte de ses clients et une baisse du chiffre d'affaire de 21% sur 4 ans.

Les élus SUD Vivarte n'ont cessé de dénoncer cette politique, et ses conséquences sans que jamais leurs remarques ne soient prises en considération.

La direction est restée sourde à ses alertes, ce qui a eu pour effet de mettre notre entreprise dans les difficultés que nous connaissons.

les Salariés ne doivent pas être victimes du nombrilisme de la Direction et de l'égoïsme de la direction commerciale; les équipes en magasins ont mis en application toutes les directives qui leurs ont été données et subi les revirements de décisions de dernières minutes sans aucune marque de reconnaissance. Les résultats négatifs sont principalement dus aux cadeaux de 23M d'€ que la Direction a fait à Défi mode.

C'est l'occasion aujourd'hui pour la direction de reconnaître et récompenser le travail de ses salariés; le syndicat SUD Vivarte estime que les salariés n'ont pas à être victime des erreurs des dirigeants, et ses revendications vont en ce sens.

## - REMUNERATION -

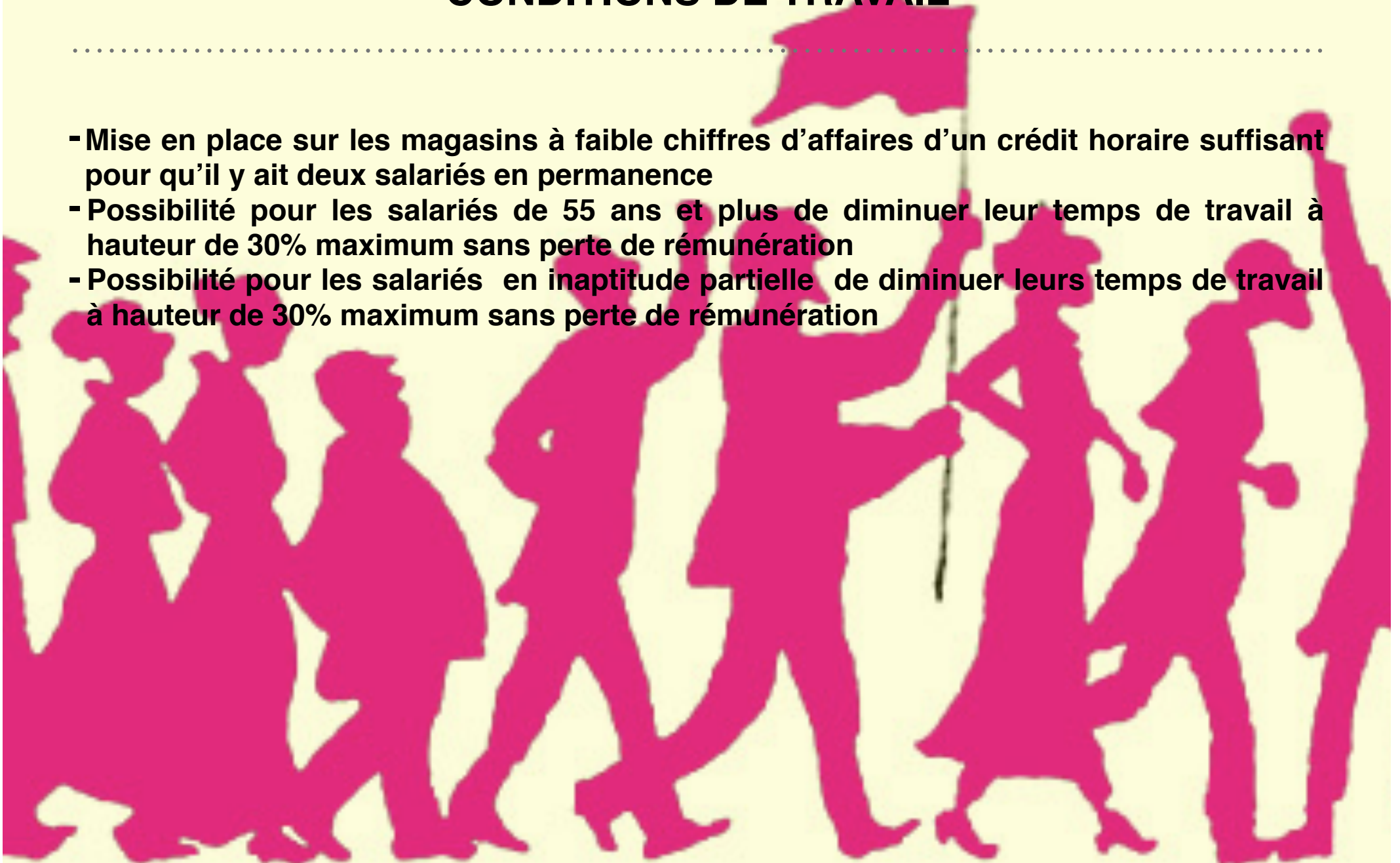
---

- Augmentation générale des salaires de 1,5% pour tous les salariés à compter du 1er janvier 2017
- Revalorisation des salaires des responsables de magasins rémunérés en dessous en du minimum conventionnel rapporté au 12ème mensuel
- Le salaire Minimum des ARM est porté à 1650€ brut
- Ouverture de négociations sur une refonte du variable mensuel
- Rétablissement de la prime d'ancienneté pour les employés
- Revalorisation de la prime de remplacement pour les ELS de 4€ jour
- Mise en place d'une prime de remplacement pour les ARM de 20 € jour
- Versement d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des salariés, égale à un douzième des salaires perçus sur l'année 2016, en compensation de la prime d'intéressement.
- Nous demandons la mise en place d'un 13ème mois en lieu et place de l'intéressement .
- Suppression de la différence de rémunération, de classification discriminante du statut gérants couple.
- Versement des primes CA à l'équipe magasin dans son intégralité lors du remplacement d'un RM
- Versement d'une prime de compensation de 400€ pour le RM, ARM 250€ et de 150€ pour les CC lorsque le magasin n'a pas primé sur le semestre
- versement d'une prime systématiquement aux RM qui acceptent de faire de l'intérim sur d'autres magasins

## **- CONDITIONS DE TRAVAIL -**

---

- Mise en place sur les magasins à faible chiffres d'affaires d'un crédit horaire suffisant pour qu'il y ait deux salariés en permanence**
- Possibilité pour les salariés de 55 ans et plus de diminuer leur temps de travail à hauteur de 30% maximum sans perte de rémunération**
- Possibilité pour les salariés en inaptitude partielle de diminuer leurs temps de travail à hauteur de 30% maximum sans perte de rémunération**



## **- TEMPS DE TRAVAIL -**

---

- Revalorisation des contrats à 21h au profit de contrats à 24 heures
- Le projet de restructuration du dépôt prévoit la suppression de 18 postes de travail, nous demandons le maintien du nombre de salariés en CDI



## **- MESURES DIVERSES -**

---

- Subrogation de l'employeur en cas de maladie et/ou d'accident du travail
- Complément employeur dès le 1er jour pour tout accident du travail
- Ouverture de négociations pour la mise en place d'un compte épargne temps
- Re-qualification de l'ensemble des statuts des Assistants Responsables de magasin en Agent de maîtrise.
- Alignement sur le barème groupe de l'ensemble des remboursements de déplacement.  
(voir document annexe)
- Participation de l'employeur au repas des salariés du siège de 1,50€
- La prime panier jour est portée à 4€50 et celle de nuit à 5€
- La valeur des tickets restaurant passe à 6€60
- Prise en charge de la journée de solidarité par l'entreprise
- Augmentation de la subvention oeuvre sociale des CE de 0,5%
- Ouverture de la possibilité pour les salariés de prendre leurs congés payés jusque fin mai
- Prise en charge d'un repas de fin d'année par la direction à hauteur de 20€ par collaborateur.